

ANNEXE 1

Les comptes des administrations publiques locales en 2018

LUC BRIÈRE (DGCL)

Le besoin de financement de l'ensemble des administrations publiques diminue pour la neuvième année consécutive, passant de - 63,6 Md€ en 2017 à - 59,5 Md€ en 2018. Au sens de Maastricht, le déficit public notifié représente 2,5 % du PIB, en baisse de 0,3 point par rapport à 2017. Cette amélioration s'explique par une hausse de la capacité de financement des administrations de sécurité sociale (+ 10,8 Md€, après + 5,3 Md€ en 2017), et des APUL (+ 2,3 Md€, après + 1,6 Md€ en 2017), et par une réduction du besoin de financement des organismes divers d'administration centrale (ODAC : - 2,7 Md€, après - 4,4 Md€ en 2017). À l'inverse, le besoin de financement de l'État se dégrade (- 69,9 Md€, après - 66,1 Md€ en 2017).

CAPACITÉ (+) OU BESOIN (-) DE FINANCEMENT DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

en milliards d'euros

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Administrations publiques centrales	- 111,6	- 92,6	- 87,7	- 68,9	- 71,7	- 75,8	- 80,0	- 70,5	- 72,6
Administrations de Sécurité sociale	- 23,9	- 12,7	- 12,7	- 9,1	- 7,4	- 3,8	- 2,2	+ 5,3	+ 10,8
Administrations publiques locales	- 2,0	- 0,8	- 3,7	- 8,5	- 4,8	- 0,1	+ 3,0	+ 1,6	+ 2,3
dont : collectivités locales	- 1,2	- 0,8	- 3,5	- 8,6	- 4,6	+ 1,1	+ 3,3	+ 2,4	+ 4,0
organismes divers d'administration locale	- 0,8	+ 0,1	- 0,2	+ 0,1	- 0,2	- 1,2	- 0,3	- 0,7	- 1,6
Total administrations publiques	- 137,4	- 106,1	- 104,0	- 86,5	- 83,9	- 79,7	- 79,1	- 63,6	- 59,5
Déficit public notifié (au sens du traité de Maastricht)									
en pourcentage du PIB	- 6,9	- 5,2	- 5,0	- 4,1	- 3,9	- 3,6	- 3,5	- 2,8	- 2,5

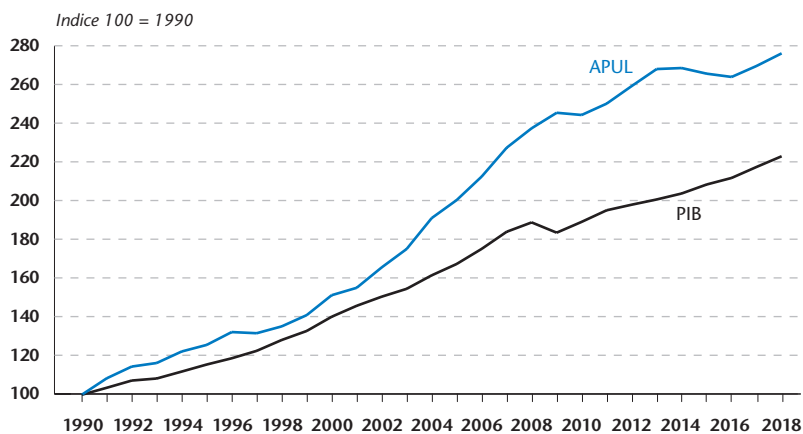
Source : Insee, comptes nationaux - base 2014 (et estimation DGCL pour les collectivités locales et les ODAL avant 2013).

APUL : dynamisme de l'investissement et modération des dépenses de fonctionnement

Pour les APUL, les dépenses (+ 2,4 %), pourtant soutenues par le dynamisme de l'investissement (+ 8,6 % après + 5,9 % en 2017), progressent en 2018 moins vite que leurs recettes (+ 2,6 %). Ces dernières ont accéléré par rapport à 2017 (+ 1,6 %), sous l'effet d'une hausse soutenue des recettes fiscales (+ 5,6 %), portée en particulier par la mise en place d'un transfert de TVA aux régions en contrepartie d'une suppression de leur DGF, et par la revalorisation forfaitaire des bases locatives.

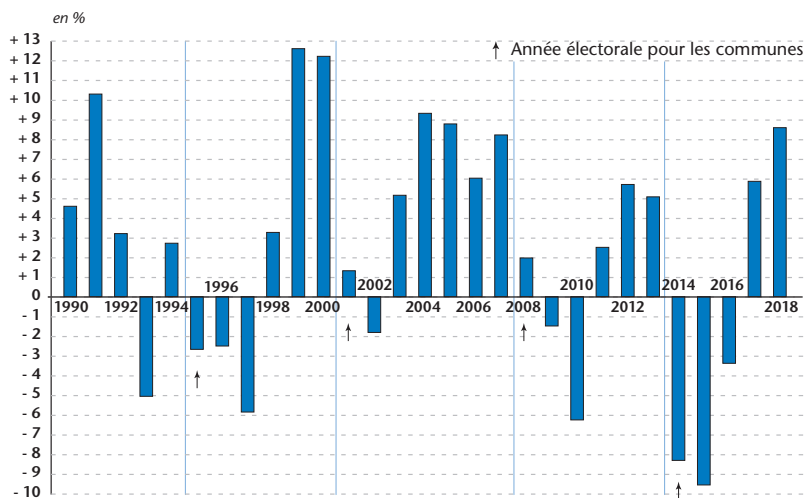
Le ralentissement des dépenses de fonctionnement des APUL (+ 1,0 % après + 2,2 % en 2017), dans le contexte de la mise en place de la contractualisation entre l'État et les plus grandes collectivités autour d'une norme d'évolution des dépenses de fonctionnement, a donc contribué à l'amélioration de leur capacité de financement. La modération de l'accroissement de la masse salariale des APUL (+ 0,7 % après + 2,3 % en 2017), sous l'effet notamment de la non-revalorisation du point d'indice de la fonction publique, a joué favorablement dans ce cadre.

ÉVOLUTION DES DÉPENSES DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES
ET DU PIB DEPUIS 1990



Source : Insee, comptes nationaux - base 2014.

TAUX DE CROISSANCE ANNUEL DE LA FORMATION BRUTE DE CAPITAL FIXE
DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES



Source : Insee, comptes nationaux - base 2014.

TAUX DE PRÉLÈVEMENTS OBLIGATOIRES

en % du PIB

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Impôts après transferts ⁽¹⁾ perçus par :									
• les administrations publiques centrales	13,3	12,6	13,1	13,7	13,2	13,0	13,3	13,8	13,4
• les administrations publiques locales	4,5	5,8	5,9	5,9	6,0	6,1	6,2	6,2	6,4
• les administrations de sécurité sociale	6,9	7,3	7,6	7,7	7,8	7,7	7,7	7,7	8,5
• les institutions de l'Union européenne	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2
Cotisations sociales effectives ⁽²⁾ perçues par :									
• l'État	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
• les administrations de sécurité sociale	15,7	15,8	16,0	16,3	16,5	16,3	16,3	16,3	15,7
Prélèvements obligatoires effectifs	41,5	42,7	43,9	44,9	44,8	44,5	44,6	45,2	45,0

Les prélèvements comprennent :

(1) les impôts après transferts (c'est-à-dire après transferts de recettes fiscales et nets des impôts dus non recouvrables) ;

(2) les cotisations sociales effectives (nettes des cotisations dues non recouvrables).

Source : Insee, comptes nationaux - base 2014.

La dette publique notifiée (au sens du traité de Maastricht) s'accroît de 56,6 Md€ en 2018. Elle représente ainsi 98,4 % du PIB, niveau stable par rapport à fin 2017. La contribution des administrations publiques locales à la dette a augmenté de + 4,4 Md€, sous l'effet principalement de l'endettement de la Société du Grand Paris (à hauteur de + 2,9 Md€), classée en organisme divers d'administration locale (ODAL). Concernant les collectivités locales, la dette des régions s'accroît de + 0,6 Md€, celle des communes de + 0,5 Md€ et la dette des départements recule de + 0,5 Md€. Au total, la part de la dette locale dans la dette de l'ensemble des administrations publiques s'établit à 8,9 % fin 2018 ; niveau stable par rapport à fin 2017.

La France dans l'Union européenne

Les dépenses des administrations publiques locales représentent en France 11,1 % du PIB en 2018. Ce taux est inférieur à la moyenne européenne (15,3 % y compris les dépenses des États fédérés) et à celui d'autres grands pays, notamment ceux d'organisation fédérale. Dans les pays où les administrations locales ont un poids plus important qu'en France, elles interviennent généralement davantage dans les domaines de la santé, de la protection sociale et de l'éducation : selon les données d'Eurostat pour 2017 (tableau), les dépenses des administrations locales et États fédérés dans ces trois domaines représentaient ainsi 14,4 % du PIB en Belgique, 11,5 % en Autriche, 11,0 % en Espagne et 10,5 % en Allemagne, contre 3,9 % en France.

DÉPENSES, FBCF ET DETTE DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES⁽¹⁾ EN 2017

	Dépenses des administrations publiques locales		Formation brute de capital fixe des administrations publiques locales		Dettes des administrations publiques locales	
	en % du PIB	part dans les APU (en %)	en % du PIB	part dans les APU (en %)	en % du PIB	part dans les APU (en %)
Allemagne	21,2	48,4	2,2	66,3	22,4	36,7
Autriche	17,2	35,5	1,6	43,8	9,7	13,2
Belgique	27,1	51,8	1,2	89,8	18,6	18,2
Bulgarie	7,4	21,3	1,4	47,1	1,2	5,5
Chypre	1,4	3,1	0,3	5,5	1,5	1,5
Croatie	12,1	26,1	1,7	49,2	1,4	1,9
Danemark	33,6	65,3	1,6	46,6	6,6	19,5
Espagne	20,7	50,1	1,4	68,3	26,4	27,2
Estonie	9,5	24,1	1,5	26,9	2,9	34,2
Finlande	21,7	40,9	2,3	56,1	8,8	15,0
France	11,1	19,7	2,0	58,0	8,7	8,9
Grèce	3,5	7,6	0,6	20,6	0,7	0,4
Hongrie	6,1	13,1	1,3	23,0	0,5	0,7
Irlande	2,2	8,7	0,4	21,5	1,4	2,2
Italie	13,9	28,6	1,0	48,7	7,2	5,4
Lettonie	10,5	27,4	2,2	41,5	5,5	15,3
Lituanie	8,1	23,7	1,2	35,9	1,1	3,2
Luxembourg	4,8	11,2	1,6	38,5	1,6	7,5
Malte	0,3	0,9	0,1	1,7	0,0	0,1
Pays-Bas	13,0	30,8	1,8	52,6	7,3	13,9
Pologne	14,2	34,1	2,5	52,5	3,9	8,0
Portugal	5,9	13,3	0,9	46,9	5,1	4,2
République tchèque	11,7	28,7	2,1	52,0	1,6	4,8
Roumanie	8,2	23,4	1,6	59,1	1,7	4,9
Royaume-Uni	9,6	23,4	1,0	37,4	4,8	5,5
Slovaquie	7,1	17,4	1,2	33,8	2,1	4,3
Slovénie	8,3	19,5	1,6	44,6	1,8	2,5
Suède	25,5	51,1	2,7	56,5	11,4	29,3
Union européenne (28 pays)	15,3	33,6	1,5	53,2	11,6	14,5

(1) Y compris « Administrations d'États fédérées » pour les États fédéraux.

Source : Eurostat.

En revanche, la part de l'investissement des administrations publiques locales dans l'investissement public en France (58,0 %) est supérieure à la moyenne européenne (53,2 %).

Définitions

Les comptes nationaux sont établis selon des concepts harmonisés au niveau européen, et qui sont revus à intervalles réguliers. Les données présentées ici sont conformes à la méthodologie de la « base 2014 ».

Les administrations publiques locales (APUL) comprennent les collectivités locales et les organismes divers d'administration locale (ODAL). Les

collectivités locales regroupent les collectivités territoriales, leurs groupements à fiscalité propre, certains syndicats, ainsi que leurs services annexes. Les ODAL comprennent les chambres d'agriculture, de commerce, des métiers, les organismes consulaires, les sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER). À l'inverse, certains syndicats de communes et les régies sont exclus du champ des APUL lorsque le produit de leurs ventes couvre plus de 50 % de leurs coûts de production.

Pour en savoir plus

«Les comptes des administrations publiques en 2018 - Le déficit public poursuit sa baisse et s'établit à 2,5 %», *Insee Première* n° 1753, mai 2019.

Pour les définitions des agrégats de la comptabilité nationale, cf. le site de l'Insee : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4131436>.